

# DOSSIER DE CANDIDATURE

## Résidence pour Jeunes Actifs du Clos Brette

### 7, Passage de Sours – 28000 CHARTRES

### Réseau HABITAT JEUNES



Consécutivement à votre demande de logement en Résidence pour Jeunes Actifs, vous trouverez ci-après le dossier de candidature que vous devrez nous retourner par mail ou par courrier postal, rempli et complété des pièces jointes demandées.

**Attention :** Si la commission n'a pas pu étudier votre demande dans les **4 semaines suivants son dépôt**, vous devez obligatoirement **actualiser votre demande**. Toute demande non actualisée 4 semaines après son dépôt sera classée sans suite.

<p><b>Présentation de la structure :</b></p> 	 <p>Bâtiment neuf, construit en 2017. Mobilier et literie neufs.</p>
<p><b>Présentation générale des logements :</b></p> 	<p>La Résidence pour Jeunes Actifs propose 98 logements à Chartres, dont : 45 T1' de 20 m2 et 32 T1bis de 30 m2, 18 T1bis en intermédiation locative à Lucé et Chartres.</p> <p>Tous les logements sont équipés d'une salle d'eau (douche, lavabo, miroir) et WC individuels, de mobilier de base (lit, literie, table-bureau, chaise, cubes de rangement, armoire-penderie intégrée). Toutes les kitchenettes sont équipées d'un évier inox et d'un meuble sous évier. En fonction de vos besoins, une plaque de cuisson et un réfrigérateur pourront être loués ou achetés sur place. Si vous préférez vous avez la possibilité d'apporter votre propre équipement électroménager. Prises TV/FM/SAT dans chaque logement (chaque résident est indépendant et gère ses abonnements). <b>6 logements (3 T1' et 3 T1bis) dédiés aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR)</b></p>
<p><b>Prestations supplémentaires incluses</b></p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Parking sous-terrain non boxé de 33 places. Entrée motorisée accessible par commande à distance. Garage deux roues.</li> <li>○ Présence d'un veilleur de nuit et week-end et système de vidéosurveillance 24/24</li> <li>○ Accès à la résidence par lecteur de badge sur les entrées principales et système <i>intratone</i> avec réception des appels et commandes par Smartphone.</li> <li>○ Boîtes aux lettres individuelles à serrure.</li> <li>○ WIFI dans les espaces collectifs.</li> <li>○ Espace collectif et Cuisine Pédagogique Accompagnée dédiés au « vivre ensemble » - TV- Distributeur de boissons.</li> <li>○ Laverie professionnelle sur place (payante)</li> <li>○ Services dédiés : Accueil-Information-Orientation, Gestion Locative, Service animation, Service comptabilité, Service Socio-éducatif, Cuisine Pédagogique Accompagnée, Ateliers vers l'autonomie, Pépinière Citoyenne, Plateforme Mobilité et Solidarité Internationale.</li> </ul>
<p><b>Conditions d'Admission</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Avoir entre 16 et 29 ans,</li> <li>○ Être salarié, en formation professionnelle, scolarisé, en stage, en apprentissage, en alternance ou en projet d'insertion référencé,</li> <li>○ Percevoir des ressources suffisantes.</li> </ul>
<p><b>Contacts</b></p>	<p><b>Nous contacter :</b> Par mail sur <a href="mailto:fit.chartres@hotmail.fr">fit.chartres@hotmail.fr</a> Par téléphone au 02 37 28 28 06 (l'après-midi de préférence) Sur site : 7, Passage de Sours – 28000 CHARTRES</p>


**DOSSIER DE CANDIDATURE à remplir par le(la) candidat(e) au logement**
**NOM :** \_\_\_\_\_ **PRENOM :** \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : /\_/\_/\_/\_/ Ville \_\_\_\_\_ ☎ /\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/

Date de naissance : /\_/\_/\_/ Age : \_\_\_\_\_ ans - Lieu de naissance : \_\_\_\_\_ Nationalité : \_\_\_\_\_

 Situation familiale : \_\_\_\_\_ **Votre email** \_\_\_\_\_

**RENSEIGNEMENTS SOCIOPROFESSIONNELS A L'ENTREE DANS LA RESIDENCE :**

Profession ou études en cours : \_\_\_\_\_

Nom de l'employeur/de formation \_\_\_\_\_ ☎ /\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/

 En apprentissage 

Adresse : \_\_\_\_\_

Date de démarrage d'activité : /\_/\_/ / Estimation des Ressources mensuelles : \_\_\_\_\_ €

**ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE VOTRE SEJOUR :**

Date d'arrivée souhaitée : \_\_\_\_\_ Durée du séjour initial souhaité : \_\_\_\_\_

(minimum 1 semaine - maximum un an)

 Séjours fractionnés  Si oui à quel rythme ? \_\_\_\_\_

 Prise en charge financière : Personnelle (vous-même, famille)  Institutionnelle (une structure sociale) 

En cas de prise en charge institutionnelle, nom de votre référent \_\_\_\_\_

**Votre choix logement :**

 T1' (20m2) **456.90 €**, forfait charges récupérables comprises, hors APL 

 T1 bis (30m2) **501.60 €**, forfait charges récupérables comprises, hors APL 

 Colocation/cohabitation **259.79 €**, forfait charges récupérables comprises, hors APL/pers. 

(Dans ce dernier cas remplir un dossier par personne).

**Tarifs partenaires : attention ajouter le prix de journée « forfait de fonctionnement » de 5.32€.**

 Les redevances sont composées de l'**Equivalent Loyer** (loyer + assurances + taxes + frais administratifs + entretien + grosses réparations) et des **Charges Récupérables** (eau, gaz, électricité sous forme d'un forfait, entretien courant). S'ajoutent à la redevance selon vos besoins, des prestations complémentaires de fourniture de mobilier, d'électroménager et de blanchisserie.

**Attention :** tous dépassements des forfaits eau, gaz et électricité vous seront facturés !

**Bonne nouvelle :** vous n'êtes pas redevable de la taxe d'habitation !

Véhicule : \_\_\_\_\_ Immatriculation : \_\_\_\_\_

**LE VIVRE ENSEMBLE :**

Vous seriez plutôt intéressé (parmi les actions proposées au sein de la RJA), par :

- Des activités visant l'amélioration de votre autonomie (ateliers cuisine, administratifs, juridiques, budget, emploi)  
 Des activités d'apprentissage et d'échanges de savoir-faire (Créer et s'insérer avec la Pépinière Citoyenne)  
 Des formations et des missions de mobilité et de solidarité internationale,  
 Un engagement au Conseil de Vie Sociale de l'établissement en tant que représentant(s) des résidents,  
 Un programme culturel (sorties extérieures, évènements internes, café-débats...)

Quelles sont vos passions ? \_\_\_\_\_

 Comment avez-vous connu notre réseau HABITAT JEUNES ?  site web  e.logement  un proche

 Lieu de stage ou de formation  employeur  référent social.

**VOTRE DEMANDE :**

Je soussigné \_\_\_\_\_, sollicite l'Association Thuringe pour l'attribution d'un logement. Je prends connaissance et j'accepte le protocole d'attribution joint à cette demande.

- Je règle les frais de dossier –non-récupérables- de 20 €
- Je règle mon adhésion associative de de 5.00 €
- Je règle un dépôt de garantie de 400 €
- Ou, je dépose une demande de garantie auprès d'Action Logement

**J'ai pris connaissance du Règlement Intérieur de la structure**

Fait à \_\_\_\_\_ le : \_\_\_\_\_ Signature :

**Procédure d'attribution des logements de la RJA du Clos Brette**

1. Dès réception de votre dossier de candidature –remplir et complété des pièces demandées ci-dessous, votre dossier sera présenté à la commission d'attribution (deux commissions par semaine, les mardis et jeudis matin).

Si la commission n'a pas pu étudier votre demande dans les **4 semaines** suivants son dépôt :

2. Vous devez obligatoirement **actualiser votre demande**. Toute demande non actualisée 4 semaines après son dépôt sera classée sans suite.

**NOTEZ BIEN : les dossiers incomplets ne seront pas étudiés.**

**Rassemblez les documents suivants :**

- Une photocopie de votre carte d'identité, passeport ou titre de séjour
- Une photocopie de votre carte vitale ou C.M.U.
- Vos justificatifs de situation (contrat de travail, promesse d'embauche, ordre de mission, contrat civique...)
- Vos justificatifs de ressources (bulletins de salaires, indemnités, prestations...)
- Un RIB
- Un chèque de frais de dossier : 20€ (non récupérable)
- Un chèque de dépôt de garantie de 400 € (**chèque encaissé après validation de votre entrée**) N'hésitez pas à solliciter **Action Logement** sur [www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr) pour une avance du dépôt de garantie !
- La cotisation associative de 5 € (valable 1 an)
- Deux photos d'identité (obligatoire pour notre trombinoscope !)
- Un justificatif d'assurance habitation (lorsqu'un logement vous sera attribué)
- Le certificat garantie Visale (Faire la demande sur [www.visale.fr](http://www.visale.fr))
- Pour les partenaires : une note sociale détaillée



## AUTORISATION D'UTILISATION Cession de droits de figuration d'une personne majeure

Entre \_\_\_\_\_

Demeurant \_\_\_\_\_

Dénommé ci-après le figurant

Et la Résidence pour Jeunes Actifs – RESEAU HABITAT JEUNES (UNHAJ/URHAJ)

Dont le siège social est situé au 7, passage de Sours – 28000 CHARTRES

### Article 1 : Cession des droits

Par la présente, le figurant cède à l'UNHAJ les droits qu'il détient sur son image telle que représentée dans les photos ou séances vidéos réalisées dans le cadre d'actions d'animation, de rencontres, des ateliers de la Pépinière Citoyenne ou dans le cadre des Programmes de Mobilité et de Solidarité Internationale.

En conséquence, le figurant autorise l'UNHAJ à diffuser, reproduire, communiquer et modifier par tout moyen technique les photos, séances vidéos réalisées dans le cadre du présent contrat. Les photos, séances vidéos pourront être reproduites en partie ou en intégralité sur différents supports audiovisuels et multimédia et être intégrées à tout type de matériel (vidéo, animations, site internet...) connus et à venir pour l'UNHAJ dans le cadre exclusif de sa communication locale, régionale et nationale.

Il est entendu que l'URHAJ et l'UNHAJ s'interdisent expressément une exploitation des images susceptibles de porter atteinte à la vie privée du figurant. Le figurant reconnaît par ailleurs qu'il n'est lié à aucun contrat exclusif sur l'utilisation de son image ou de son nom.

### Article 2 : rémunération, durée du contrat.

Le figurant confirme que, quelle que soit l'utilisation, le genre ou l'importance de la diffusion, qu'aucune rémunération ou indemnisation n'est prévue pour sa prestation de figuration.

Le présent contrat est conclu pour une durée de 5 ans à compter du jour de son acceptation. Il sera reconduit par tacite reconduction pour des périodes de 3 ans.

### Article 3 : Droits applicables et juridiction

Toute contestation relative à l'interprétation et/ou l'exécution des dispositions du présent contrat, sera exclusivement portée devant les tribunaux compétents statuant en droits français.

Fait à Chartres, le \_\_\_\_\_

Le figurant,

Mr/Mme/Mlle \_\_\_\_\_

L'UNHAJ,

Mme GONCALVES Cécile, Directrice RJA Thuringe

Administratrice URHAJ Centre – Adhérent UNHAJ n°062803

Résidence pour Jeunes Actifs – Association Elisabeth de Thuringe

7, passage de Sours – 28000 CHARTRES

Tél. : 02 37 28 28 06 - Courriel : fjt.chartres@hotmail.fr

Site Internet : habitatjeuneschartres.sitew.com





## STATISTIQUES U.N.H.A.J. (à remplir et à nous remettre)

Les statistiques qui vous sont demandées ici permettent à l'Union Nationale Habitat Jeunes d'obtenir une image annuelle sur l'état du logement des jeunes en France, mais aussi d'améliorer les prestations qui sont mises à votre disposition. Merci d'accepter de le remplir.

**Date de naissance :** \_\_\_\_\_ entourer 16/17 18/19 20/21 22/23 24/25 25/30 + 30 ans

**Mettre une croix :**

**Lieu d'habitation immédiatement antérieure à la Résidence Habitat jeunes :**

Chartres	Communes limitrophes	Communes du 28	Départements Région Centre	Autres régions Métropole	DOM TOM	Union Européenne	Autres Pays

**Mode d'habitation immédiatement antérieure à la résidence Habitat Jeunes :**

Autonome	Chez l les parents	Logement précair	Chez famille/amis	Autres institutions	Sous-location	Hôtel	Dans un FJT	CHRS/ accueil d'urgence	Sans logement

**Raison principale de l'entrée en structure Habitat jeunes:**

Se rapprocher du lieu d'activité	Etre plus indépendante	Urgence, rupture familiale	Non renseigné

**Principale raison du choix d'un logement en résidence Habitat Jeunes :**

Habiter avec d'autres jeunes	Plus pratique	Moins cher	Pas d'autres solutions logements	Envoyé par un tiers	Non renseigné

**Niveau scolaire**

IMPRO	Primaire	BEPC	CAP, BEP	Bac Pro	Bac Technique	Bac Général	BTS, IUT	DEUG	BAC + 3 et plus

**Statut Professionnel :**

CDI temps plein	CDI temps partiel	CDD temps plein	CDD temps partiel	Intérim	CIE, CES	Contrat de qualification	Apprenti CAP, BEP, BEPC	Apprenti Bac et +
Stage rémunéré	Stage non rémunéré	Chômage rémunéré	Chômage non rémunéré	Scolaire générale	Scolaire Technique	Etudiante général	Etudiante technique	Non renseigné

**Nature des ressources le jour de l'entrée :**

Aucune	Salaire	Assedic	Indemnités formation	Bourse	All Spéci.Solidarité	RMI	FAJ	FSL	Famille	APL	ALS	Autres

**Montant des ressources mensuelles le jour de l'entrée : (en euros)**

Moins de 151	De 151 à 305	306 à 460 €	De 461 à 610 €	De 611 à 765 €	De 766 à 915 €	De 916 à 1065 €	Plus de 1065	Non renseigné

**Catégories professionnelles des parents**

	Père	Mère
Agriculteurs		
Artisans, Commerçants, chefs d'entreprise		
Professions libérales et cadres supérieurs		
Professions intermédiaires		
Employés		
Ouvriers		
Demandeurs d'emploi		
Sans activité		
Non concerné, décédé ou inconnu		
Retraités		

**Nombre de frères et sœurs :** \_\_\_\_\_





## CHARTRE D'UTILISATION D'INTERNET, DES RESEAUX ET DES SERVICES MULTIMEDIA AU SEIN DE COLLECTIVITE DE LA R.J.A. THURINGE à CHARTRES

*Cette charte s'applique à tout utilisateur, membre du personnel ou résidant, (majeur et mineur) accédant aux postes informatiques de la Résidence pour Jeunes Actifs Thuringe à CHARTRES.*

*Elle précise les droits et obligations que la RJA et les utilisateurs s'engagent à respecter, notamment les conditions et les limites des éventuels contrôles portant sur l'utilisation des ordinateurs.*

*Elle est extraite de la charte officielle établie et recommandée par le Ministère de l'Education Nationale. La direction de la RJA veille au bon respect de la présente charte dans l'établissement.*

### **Respect de la législation :**

Sont interdits et pénalement sanctionnés :

- Le non-respect des droits de la personne : l'atteinte à la vie privée d'autrui ; la diffamation et l'indécence,
- Le non-respect des bonnes mœurs et des valeurs démocratiques,
- Le non-respect de la propriété intellectuelle et artistique : la reproduction, représentation ou diffusion d'une œuvre de l'esprit (par exemple, extrait musical ou littéraire, photocopie...) en violation des droits de l'auteur ou de toute autre personne titulaire de ces droits ; les copies de logiciels commerciaux pour quelque usage que ce soit (sauf copie de sauvegarde) ; la contrefaçon.

### **Usages du réseau internet :**

L'usage du réseau internet pédagogique est réservé à des activités répondant à la mission des Foyers de Jeunes Travailleurs.

Sont interdits en particulier la consultation des sites pornographiques, les sites présentant toute forme d'apologie (crime, racisme, négationnisme, crimes de guerre), les sites appelant à la haine raciale et d'une manière générale tout site ne respectant pas la législation en vigueur.

Pour des raisons de sécurité, afin d'éviter que les résidents n'aient accès à des informations de nature douteuse, la consultation des sites par les résidents peut être vérifiée par le personnel désigné.

### **Contrôle :**

La RJA se réserve le droit de contrôler toute page Web hébergée sur ses serveurs pour s'assurer du respect de la Charte, et de suspendre l'hébergement des pages en cas d'infraction et notamment si l'utilisateur a diffusé sur ses pages un contenu manifestement illicite.

La RJA se réserve la possibilité de contrôler les sites visités par les résidents pour leur éviter d'accéder à des sites illicites ou interdits aux mineurs, et de vérifier que l'utilisation des services reste conforme aux objectifs cités précédemment.

Il peut également, pour des raisons techniques, analyser et contrôler l'utilisation des services. Il se réserve dans ce cadre, le droit de recueillir et de conserver les informations nécessaires à la bonne marche du système.

### **Production de documents :**

Les documents diffusés sur l'internet doivent respecter la législation en vigueur, en particulier :

- Respect de la loi sur les informations nominatives,
- Respect de la neutralité et de la philosophie de la Résidence pour Jeunes Actifs,
- Toute forme de provocation et de haine raciale est interdite,
- Le nom de famille et l'image des résidents mineurs ne doivent pas figurer sur les pages web sans accord parental,
- Respect du code de la propriété intellectuelle,
- Toute forme d'apologie (crime, racisme, négationnisme, crimes de guerre) est interdite.

En cas de production de documents sur l'Internet, les textes, les images, les sons doivent être libre de droits ou diffusés avec l'autorisation de leurs auteurs et avec indication de leur source, conformément aux lois en vigueur.

Pour des documents sans mention de copyright et provenant d'autres serveurs internet, il faut apporter la mention spéciale : « ce document est issu de l'internet sans mention de source. S'il est soumis à copy merci de nous en informer ».

La direction du FJT est responsable de l'information mise en ligne par son établissement. Il doit donc assurer avec les membres de l'équipe éducative la validation du contenu de cette information. Les documents produits sont, dans la mesure du possible, signés de leurs auteurs.

**Résidence pour Jeunes Actifs – Association Elisabeth de Thuringe**

7, passage de Sours – 28000 CHARTRES

Tél. : 02 37 28 28 06 - Courriel : [fjt.chartres@hotmail.fr](mailto:fjt.chartres@hotmail.fr)

Site Internet : [habitatjeuneschartres.sitew.com](http://habitatjeuneschartres.sitew.com)





### **Engagements de l'utilisateur :**

L'utilisateur s'engage à n'utiliser le service que pour un objectif socio-éducatif d'autonomisation par le logement.

Il est responsable de l'emploi des ressources informatiques dont il a usage.

Il a aussi la charge, à son niveau, de contribuer à la sécurité générale.

#### En particulier, il s'engage à :

- Respecter la législation en vigueur (notamment lois relatives à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés, respect des bonnes mœurs et des valeurs démocratiques, propriété littéraire et artistique,
- Ne pas utiliser de programmes destinés à contourner la sécurité ou saturer les ressources,
- Ne pas introduire de programmes nuisibles (virus ou autres)
- Ne pas effectuer des actes de piratage extérieurs ou intérieurs à la RJA,
- Ne pas modifier la configuration des machines,
- Ne pas lire, modifier, copier ou détruire d'autres fichiers que ceux qui lui appartiennent en propre directement ou indirectement,
- Ne pas effectuer de copies de logiciels ou CD commerciaux,
- Ne pas effectuer de téléchargements illégaux.

Il accepte que la RJA dispose des informations nécessaires pour faire fonctionner le réseau et prendre toutes mesures urgentes pour stopper la perturbation éventuelle de ses services, y compris en stopper l'accès en cas d'utilisation excessive ou non conforme à son objectif éducatif d'autonomisation par le logement.

### **Sanctions :**

La Charte ne se substituant pas au règlement Intérieur de la RJA, le non-respect des principes établis ou rappelés par la charte pourra donner lieu à une limitation ou à une suppression de l'accès aux services, et aux sanctions prévues dans le règlement intérieur RJA.

**L'utilisateur ou son représentant légal : Nom Prénom :**

**Signature précédée de la mention « lu et approuvé »**

**Résidence pour Jeunes Actifs – Association Elisabeth de Thuringe**

7, passage de Sours – 28000 CHARTRES

Tél. : 02 37 28 28 06 - Courriel : [fjt.chartres@hotmail.fr](mailto:fjt.chartres@hotmail.fr)

Site Internet : [habitatjeuneschartres.sitew.com](http://habitatjeuneschartres.sitew.com)



## ACCORD PARENTAL POUR ENFANT MINEUR HEBERGE EN RJA

### AUTORISATION PARENTALE :

Je soussigné (nous soussignés) \_\_\_\_\_  
atteste que je suis responsable légal ou tuteur de l'enfant \_\_\_\_\_ Né(e) le \_\_\_\_\_

- Autorise mon enfant mineur à vivre en Foyer de Jeunes Actifs, Résidence Sociale dédiée à l'accueil de jeunes 16/29 ans.
- Suis averti(e) que la RJA n'a pas compétence à mettre en place une surveillance individuelle. Toutefois, la RJA saisira les parents dès observation d'un dysfonctionnement particulier (non-respect du règlement intérieur, absence non justifiée)
- Atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur, d'en accepter le contenu et accepte le contrat moral entre le mineur et la structure en ce qui concerne les objectifs d'autonomisation et de citoyenneté de la RJA.
- Atteste dégager la responsabilité de l'Association Elisabeth de Thuringe et leurs représentants, vis à vis de mon enfant mineur.
- Interdis à mon enfant l'accueil et/ou l'hébergement de personnes non-résidentes à la RJA (mineurs ou majeurs) dans son logement, sauf dérogation écrite de ma part.
- Interdis la consommation d'alcool et l'usage de stupéfiants dans l'enceinte de la RJA (y compris dans le logement)
- Accepte les règles de sécurité imposées par la RJA et l'utilisation de la vidéosurveillance pour mon enfant.

- **SANTE :**

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ responsable légal de \_\_\_\_\_

- Autorise la RJA THURINGE à prendre toutes les mesures utiles rendues nécessaires par l'état de santé de mon enfant suite à une maladie ou un accident (prévenir les urgences, pompiers ou médecin de famille)

Obligatoire : coordonnées téléphoniques et/ou mails des personnes responsables de l'enfant (donner un numéro où il est possible de joindre un responsable du mineur en cas d'urgence 24/24 h)

Responsable légale \_\_\_\_\_

Téléphone fixe \_\_\_\_\_ Portable \_\_\_\_\_

Mail \_\_\_\_\_

Médecin traitant ou médecin chartrain choisi par les parents, Dr \_\_\_\_\_ Tél \_\_\_\_\_

### LES MINEURS ET LES ACTES DE LA VIE QUOTIDIENNE :

Autorise mon fils ou ma fille à quitter seul(e) la RJA pour se rendre à ses activités ;	OUI
Autorise mon fils ou ma fille à sortir librement de la RJA,	OUI
Autorise mon enfant à recevoir des résidents mineurs et majeurs de la RJA dans son logement	OUI
Autorise mon enfant à participer aux animations sportives et culturelles proposées par la RJA	OUI
Autorise mon enfant mineur à utiliser les appareils installés à la RJA (micro-ondes, gazinière, four, téléviseur, matériel informatique...)	OUI
Autorise mon enfant à se connecter sur Internet selon la Charte d'utilisation signée avec la RJA	OUI

Signature du représentant légal, précédée de la mention « lu et approuvé »,







## CHARTRE ADMINISTRATIVE – RJA THURINGE

Notre rôle est de vous rendre **autonomes**, quelque soit votre parcours de vie, quelque soit votre degré d'autonomie actuel. Vous devrez bientôt affronter les contraintes de la vie active : rechercher un logement, conserver un travail, gérer votre budget, gérer vos documents administratifs, anticiper des événements liés à la vie citoyenne comme déclarer vos impôts, vous adresser à une administration, payer une facture, prévoir une dépense, manger équilibré, prendre soin de sa santé, vous créer une vie sociale, se défendre, etc.

Si vous le souhaitez et si vous en avez besoin, vous trouverez en RJA le soutien nécessaire pour accéder à des aides de droit commun ou non qui faciliteront votre accès à l'autonomie. Mais tout comme dans la société, vous aurez également des devoirs et des obligations. Enfin, gardez à l'esprit que vous restez libres d'intégrer ou de quitter la résidence (en respectant un préavis de 8 jours).

### VOUS CANDIDATEZ POUR UN LOGEMENT A LA RJA THURINGE

1. Vous prendrez possession de vos clés si votre dossier administratif est complet.
2. Toutes les pièces demandées dans le dossier d'inscription sont obligatoires, y compris les 2 photos.
3. Tous les imprimés doivent être remplis et signés par vous-même ou par vos parents (ou tuteur) si vous êtes mineur.
4. Le contrat d'occupation que vous signerez n'excèdera pas une durée de 1 mois et sera renouvelé selon deux critères : votre **comportement dans le collectif** et votre capacité à **honorer vos loyers**.

### DES QUE VOUS ETES RESIDENT

1. Votre contrat de résidence est signé mensuellement sur présentation **d'un justificatif de revenus ou d'activité** : fiche de salaire, attestation de stage, de formation, etc.
2. **Avant le 10 de chaque mois**, vous devez obligatoirement fournir ce justificatif. Si ce n'est pas le cas, votre contrat de résidence **ne sera pas renouvelé**.
3. Vous réglez votre redevance à terme échu **obligatoirement** avant le 5 de chaque mois.

### LES AIDES AU LOGEMENT DE DROIT COMMUN

La présentation du justificatif de revenu ou d'activité -et si vous répondez aux critères des organismes que vous sollicitez- vous permettra d'accéder aux dispositifs mis en place pour vous soutenir dans votre évolution vers l'autonomie.

**Les aides de droit commun** : ce sont des droits qui impliquent des **obligations régulières** de votre part.

- **Aide Personnalisée au Logement (APL)** : vous devez fournir votre dossier complété et signé à l'entrée dans la résidence. Vous devez rester en relation avec la Caisse d'Allocations Familiales d'Eure-et-Loir et lui fournir les justificatifs demandés. **Attention** : **la résidence ne vous fera pas l'avance de votre APL. Si vous vous mettez en retard, vous serez redevable de la totalité de votre loyer.**
- **L'Allocation Mensuelle Temporaire (ALT) et Mobili-Jeune** : prenez RDV auprès de Jennyfer, Karima ou Ghislaine.
- **Aide au dépôt de garantie Action Logement** : le dossier doit être rempli à l'entrée dans la résidence, **Attention** : **quoiqu'il en soit, vous devrez obligatoirement fournir votre dépôt de garantie sous un autre moyen et AVANT la remise des clés.**

Les aides financières internes sont attribuées **seulement si vous avez déjà sollicité les dispositifs de droit commun.**

### LES DISPOSITIFS INTERNES SOCIO-EDUCATIFS ET FINANCIERS

- **Aide aux jeunes de la CAF Eure-et-Loir** : Si l'ensemble de vos revenus (y compris les prestations sociales) n'excède pas le plafond défini par la CAF : **770 €/mois en 2019 et si vous êtes actif**. Prenez RDV avec la responsable des aides aux jeunes.
- **L'Épicerie Solidaire** : vous y ouvrez droit si l'ensemble de vos revenus ne dépasse pas le plafond CAF indiqué ci-dessus. Vous acceptez les produits proposés par la Banque Alimentaire sans faire de remarque désobligeante.
- **Pépinière Citoyenne** : un engagement citoyen obligatoire si vous vous retrouvez sans emploi ou si vous avez besoin de booster votre projet professionnel. Consulter notre éducatrice dès que vous jugez votre situation délicate.
- **Les programmes de solidarité internationale** pour l'insertion et l'autonomie des jeunes : consulter les animateurs ou l'éducatrice.
- **Les aides socio-éducatives** : nos éducateurs spécialisés sont à votre écoute dans nos locaux pour aborder n'importe quel souci.

### ENGAGEMENTS

M. Mme.....(Nom et Prénom)

- Je m'engage à respecter la charte administrative de la RJA Thuringe,
- Je m'engage à régler ma redevance (mon loyer) tous les mois.
- J'ai pris connaissance du Règlement Intérieur de la Résidence et j'y adhère.
- J'ai pris connaissance de ce document.

FAIT A ..... le .....2023

**Signature précédée de la mention « lu et approuvé »,**



## PROTOCOLE DE GESTION DES IMPAYES

### ou : comment et pourquoi je dois être à jour de mes loyers ???

- **Rappel du règlement intérieur** de fonctionnement de la RJA THURINGE : **vous devez régler votre redevance (loyer en RJA) avant le 5 de chaque mois.** Il s'agit d'un loyer à terme échu.
- **1<sup>ère</sup> conséquence d'un impayé de loyer** : traitement pédagogique des impayés avec l'envoi de **2 rappels** : un rappel dès le 6 du mois et un second le 10 du mois : vous recevez une **relance individualisée** et nous mettons en place des **actions de recouvrement éducatives** (entretiens, aide à la gestion du budget, échéanciers, aides éventuelles...). Ce traitement pédagogique est maintenu jusqu'au terme défini par le Code de la Construction et de l'Habitation.
- **2<sup>ème</sup> conséquence d'un impayé de loyer** : le C.C.H. précise que si **trois termes nets consécutifs sans APL** sont impayés **OU** si votre dette équivaut à **deux fois le montant brut mensuel** de la redevance, nous procédons au **traitement contentieux** de votre impayé selon trois actions simultanées :

#### **ACTION 1 : Poursuite judiciaires pour votre dette par :**

1. L'envoi d'un courrier d'avertissement par lettre recommandée ou remise en main propre, signifiant le **démarrage de la procédure de recouvrement.**
2. Un commandement à payer envoyé par notre Huissier de Justice. Les frais qui en découlent sont à **votre charge** soit environ 280 € ajoutés à votre dette.
3. Si non paiement, votre dossier relève alors du **Tribunal d'Instance** (assignation en résiliation de bail et audience), afin que le juge prenne une décision.

#### **ACTION 2 : En interne**

Dès le démarrage du traitement contentieux des impayés vous réglez par avance le montant des nuitées que vous allez « consommer » ultérieurement.

#### **ACTION 3 : Votre Aide Personnalisée au Logement (APL)**

En parallèle, nous portons le montant de votre impayé à la connaissance de la Caisse d'Allocations Familiales qui statuera sur la suspension de votre APL. Cette suspension entraîne la non-réattribution d'une allocation logement, y compris si vous déménagez dans un autre appartement !

#### **CONCLUSION :**



## PREPAREZ VOTRE BUDGET LOGEMENT

### ESTIMEZ VOTRE REDEVANCE 2023 ET LES FRAIS ANNEXES :

<u>Les formules proposées :</u>	Prix unitaires mensuels	Reportez selon votre situation
Logement T1 20 m2 – Toutes charges comprises* : loyer de base + forfait eau + forfait électricité + forfait chauffage + taxes diverses, par personne	449.10 €	
Logement T1' 30 m2 – Toutes charges comprises* : loyer de base + forfait eau + forfait électricité + forfait chauffage + taxes diverses, par personne	493.20 €	
Logement T1' 30 m2 - en COLOCATION – Toutes charges comprises* : loyer de base + forfait eau + forfait électricité + forfait chauffage + taxes diverses, par personne	246.60 €	
<b>*Chaque logement est équipé de compteurs individuels (eau, électricité et gaz). Tout dépassement du forfait d'utilisation normale des fluides sera facturé lors de votre sortie.</b>		
<b>SOUS TOTAL MENSUEL</b>		
<b>A DEDUIRE VOS DROITS APL</b> (faites votre estimation en ligne sur <a href="http://www.caf.fr">www.caf.fr</a> )	Maxi 367 € selon situations	-
<b>VOTRE REDEVANCE MENSUELLE S'ELEVERA A :</b>		=
<b>A l'entrée :</b>		
Frais de dossier ( <b>Obligatoire pour une étude de votre dossier</b> )	20.00 €	+
Cotisation associative pour 1 an maxi ( <b>Obligatoire</b> )	5.00 €	+
Dépôt de garantie ( <b>obligatoire</b> ) – Voir avec ACTION LOGEMENT si vous répondez à leurs critères.	400.00 €	+
<b>Prestations supplémentaires facultatives payantes</b>		
Location d'un réfrigérateur	10 €/mois	
Achat d'un réfrigérateur 12 € (sans frais) x 10 mois (vous l'emprenez lorsque vous partez)	12 €/mois	
Achat d'une plaque de cuisson mobile (vous l'emprenez lorsque vous partez)	30.00 €/l'unité	
Achat d'un rideau de douche auprès de la RJA ( <b>Attention</b> : installation obligatoire).	15.00 €/l'unité	
LAVERIE PROFESSIONNELLE	Lavage 8 à 10 kg : 3.50 € Dose lessive : 1.00 € 45min de séchage : 1.00 €	
<b>Téléphonie/Internet :</b> Chaque logement est équipé d'une prise téléphonique qui vous permet d'installer une box individuelle en vous adressant à l'opérateur de votre choix. Vous avez également la possibilité de vous connecter à la WIFI dans les espaces collectifs du rez-de-chaussée.	<b>Prévoyez le coût de votre abonnement dans votre budget</b>	
<b>Partenaires :</b> Des Conventions adaptées sont signées entre nos partenaires sociaux et la RJA.	<b>Nous consulter</b>	

